

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-17
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière : DOMAINE ET
PATRIMOINE

Sous matière :
ACQUISITIONS

**OBJET : ZAC LES
VALLONS DU
GRIFFOUL –
ACQUISITION DU
MACROLOT 11A
POUR LA
REALISATION
D'UNE AIRE DE
STATIONNEMENT**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE DU
: 17 JANVIER 2024

AFFICHAGE EN DATE
DU : 17 JANVIER 2024

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU
31 JAN 2024

Séance du Conseil Municipal du mercredi 24 janvier 2024
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,
Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET,
Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-
Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine
CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA
CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Préscillia GRANIER,
Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES À Jacqueline RATABOUIL,
Philippe GUIRAUD À Philippe GREFFIER,
Nicolas ASENSIO-VERGNES À Evelyne GUILHEM,
Delphine SANTINI À Chantal BARTHES,
Adrien ROUZAUD À Denis BOUILLEUX,

Absents excusés :

Régine SURRE, Karole CAFFIER, Gérard MONDRAGON, Martine
LACOMBE

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

Monsieur le Maire rappelle que la SEM THEMELIA a vendu à la Société Marcou Habitat par acte du 13 octobre 2020, le macrolot 8D de la ZAC « Les Vallons du Griffoul » pour réaliser la construction de 38 logements par la Société Marcou Habitat (résidence à destination des seniors appelée « Papyloft » de 16 logements et une salle commune, 14 maisons individuelles réservées à la location et 8 maisons individuelles dédiées à l'accession).

Dans le cadre de cet aménagement, le Conseil Municipal a approuvé par délibération du Conseil Municipal n° 2023-129 du 16 mai 2023, la rétrocession de la voirie et la mise à disposition gratuite de la salle commune destinée aux résidents de ce programme, au profit de la Ville qui doit en assurer la gestion.

Afin de répondre notamment aux besoins de l'animation de cette salle, assurée par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville, il est nécessaire de créer une zone supplémentaire de stationnement à proximité du Papyloft.

Il propose d'acquérir une emprise foncière d'une contenance d'environ 797 m² constituant le macrolot 11a matérialisé sur le plan de la ZAC annexé à la présente, au prix fixe de 32 692.00 Euros HT (TVA en sus).

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à l'acquisition de ce macrolot pour réaliser une aire de stationnement et de l'intégrer dans le domaine public communal.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 23 janvier 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE l'acquisition du macrolot 11a matérialisé sur le plan de la ZAC annexé à la présente, au prix fixe de 32 692.00 Euros HT (TVA en sus).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette acquisition et notamment l'acte authentique de vente par devant notaire.

PRECISE que les honoraires du notaire seront à la charge de la Commune.

PRECISE que les frais de géomètre seront à la charge de la SEM THEMELIA.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au classement de cette parcelle dans le domaine public communal, dès que l'acte authentique sera régularisé.

PRECISE que les crédits nécessaires et tous les frais inhérents à l'établissement de l'acte authentique seront inscrits au budget de la Ville 2024.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 24 janvier 2024



Le Maire,
Patrick MAUGARD

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 31 JAN, 2024
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : 26 JAN, 2024
Par publication le : 31 JAN, 2024
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le 31 JAN, 2024

ID : 011-211100763-20240124-DB202417DB-DE

